

POLITIQUE BIODIVERSITÉ

Version 1.0

OBJET

Montefiore Investment reconnaît que la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes sont essentiels à la résilience économique de long terme, à la performance des entreprises et à la création de valeur durable. Face à l'accélération de l'érosion de la biodiversité, les investisseurs ont un rôle majeur à jouer pour comprendre les risques liés à la nature, accompagner les entreprises de leur portefeuille dans leur transition et financer des solutions favorables à la biodiversité.

Montefiore adopte ainsi une approche progressive et pragmatique de la biodiversité, articulée autour de trois piliers complémentaires :

- **Engagement de Montefiore** : intégrer les enjeux de biodiversité dans la gouvernance, l'expertise et le cadre ESG de Montefiore ;
- **Accompagnement des participations** : accompagner les sociétés du portefeuille dans l'identification et la gestion de leurs dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité ;
- **Stratégie d'investissement Biodiversité** : contribuer au financement de solutions en faveur de la biodiversité grâce à une stratégie d'investissement dédiée, développée en partenariat avec Starquest Capital.

CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique :

- à la société de gestion Montefiore Investment ;
- à l'ensemble des professionnels de l'investissement intervenant tout au long du cycle d'investissement ;
- à tous les fonds de capital-investissement gérés par Montefiore ;
- aux sociétés du portefeuille pour lesquelles les enjeux liés à la biodiversité sont considérés comme matériels.

GOVERNANCE

La responsabilité globale de cette politique relève des Associés de Montefiore. Sa mise en œuvre est coordonnée par l'équipe de Durabilité, qui :

- développe les méthodologies, avec l'appui d'experts externes lorsque nécessaire ;
- suit le déploiement de la politique ;
- accompagne les équipes d'investissement ;
- assure un reporting interne sur les progrès réalisés.

Les sujets liés à la biodiversité sont examinés au sein du Comité de Durabilité et sont progressivement intégrés au reporting ESG.

PILIER I : ENGAGEMENT DE MONTEFIORE

Montefiore Investment considère que la biodiversité a vocation à devenir progressivement une composante essentielle d'une démarche responsable en capital-investissement. À mesure que les méthodologies évoluent, nous renforçons nos capacités internes afin de mieux comprendre les enjeux liés à la nature et de les intégrer à notre cadre ESG.

À cette fin, Montefiore s'engage à :

Développer son expertise interne

- renforcer les connaissances des équipes d'investissement et ESG sur les enjeux de biodiversité ;
- déployer des actions de sensibilisation et de formation ;
- partager les évolutions du marché et les meilleures pratiques.

Renforcer sa gouvernance

- intégrer les sujets biodiversité aux travaux du Comité de Durabilité ;
- revoir régulièrement notre approche afin de tenir compte de l'évolution des attentes du marché, notamment concernant les principaux référentiels biodiversité ;
- coordonner la mise en œuvre de cette politique au sein de l'équipe de Durabilité.

Amélioration continue

Compte tenu de l'évolution rapide des méthodologies relatives à la biodiversité, Montefiore s'engage à renforcer continuellement son approche.

PILIER II : ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPATIONS

En tant qu'actionnaire actif, Montefiore cherche à créer de la valeur sur le long terme en accompagnant les sociétés de son portefeuille dans une meilleure compréhension et une meilleure gestion des enjeux liés à la biodiversité lorsque ceux-ci sont matériels pour leur activité.

Notre approche repose sur un principe de proportionnalité et de matérialité sectorielle, plutôt que sur une méthodologie uniforme.

Étape 1 – Cartographie du portefeuille

Nous réalisons une analyse de premier niveau des dépendances et des impacts du portefeuille sur la biodiversité.

Cette analyse peut notamment prendre en compte :

- le secteur d'activité (classification NACE) ;
- la localisation géographique ;
- les activités de l'entreprise ;
- le profil de chiffre d'affaires ;
- les dépendances et impacts vis-à-vis des écosystèmes.

Cette première analyse permet d'identifier les domaines prioritaires d'engagement.

Étape 2 – Priorisation

À partir de cette analyse, Montefiore identifie les secteurs et les sociétés pour lesquels les enjeux de biodiversité apparaissent les plus matériels. Cette démarche permet de concentrer les ressources sur les entreprises où l'accompagnement est susceptible de générer le plus de valeur et d'impact.

Étape 3 – Évaluation des entreprises

Pour les sociétés sélectionnées, Montefiore évalue notamment :

- les initiatives déjà mises en œuvre en matière de biodiversité ;
- les pratiques environnementales existantes ;
- les axes d'amélioration ;
- leur alignement avec les meilleures pratiques émergentes

Étape 4 – Accompagnement de la transformation

Montefiore accompagne les équipes de direction afin d'intégrer progressivement les enjeux de biodiversité dans leur démarche ESG, lorsque cela est pertinent. Selon les enjeux identifiés, cet accompagnement peut notamment comprendre :

- le renforcement de la sensibilisation aux enjeux de biodiversité ;
- l'identification d'actions concrètes ;
- l'intégration de la biodiversité dans les feuilles de route ESG ;
- l'encouragement à la mise en place de plans d'action biodiversité ;
- le partage des retours d'expérience au sein du portefeuille.

Plutôt que d'imposer une approche standardisée, Montefiore privilégie un accompagnement collaboratif adapté au modèle économique et au secteur de chaque entreprise.

PILIER III : STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT BIODIVERSITÉ

En complément de l'intégration des enjeux de biodiversité dans ses activités traditionnelles de capital-investissement, Montefiore contribue au financement de la transition vers une économie nature positive grâce à une stratégie d'investissement développée en partenariat avec Starquest Capital.

Le partenariat entre Starquest Capital et Montefiore Investment a été retenu à l'issue d'un appel d'offres international particulièrement compétitif, se distinguant parmi 17 candidatures, pour gérer le fonds de capital-investissement créé dans le cadre de l'initiative « Objectif Biodiversité ». À l'issue d'un processus de sélection rigoureux, comprenant notamment des auditions des sociétés de gestion présélectionnées, le partenariat a été choisi pour gérer ce fonds. Cette sélection reconnaît la complémentarité entre l'expertise de Starquest Capital en investissement à impact et en innovation environnementale et le savoir-faire reconnu de Montefiore Investment en matière de transformation opérationnelle et de création de valeur. L'initiative vise à accélérer le financement privé d'entreprises développant des solutions innovantes pour la préservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité et du capital naturel.

Le fonds investit principalement dans des entreprises françaises et européennes non cotées développant des *Solutions* et des *Enablers* contribuant à la préservation, à la restauration et à la gestion durable des écosystèmes, au travers d'investissements en capital-risque, capital-développement et capital-transmission. Il vise une taille cible initiale de 150 millions d'euros et s'inscrit dans une perspective d'investissement de long terme.

Environ 30 % du fonds sont consacrés à des opérations de capital-transmission réalisées en partenariat avec Montefiore Investment, combinant l'expertise de Montefiore en matière de transformation opérationnelle et de création de valeur avec l'expérience reconnue de Starquest Capital dans l'investissement à impact et l'innovation environnementale. La stratégie d'investissement repose sur des expertises complémentaires en :

- finançant à la fois des solutions fondées sur la nature (*nature-based solutions*) et des technologies facilitatrices contribuant à la préservation et à la restauration de la biodiversité ;
- investissant tout au long du cycle de développement des entreprises, du capital-risque au capital-transmission ;
- associant l'expertise de Starquest Capital en biodiversité et climat aux capacités de Montefiore Investment en capital-transmission.

La stratégie cible en particulier des entreprises développant des solutions dans des domaines tels que :

- la préservation et la restauration des écosystèmes ;
- la renaturation et la dépollution ;
- les technologies de suivi et de mesure de la biodiversité ;
- les données et outils numériques dédiés au capital naturel ;
- la gestion durable des ressources ;
- les technologies contribuant à des résultats mesurables en matière de biodiversité.

Afin de garantir une évaluation rigoureuse et transparente des impacts sur la biodiversité, la stratégie s'appuie sur une méthodologie robuste de *Measurement, Reporting and Verification (MRV)*. Celle-ci mobilise des technologies avancées et des outils numériques dédiés au suivi des indicateurs de biodiversité et à la mesure des impacts. La méthodologie repose sur des



principes scientifiques reconnus et sur les principales pressions sur la biodiversité identifiées par l'IPBES.

À travers ce partenariat, Montefiore Investment entend non seulement intégrer les enjeux de biodiversité dans ses activités traditionnelles de capital-investissement, mais également soutenir activement les entreprises dont les produits, services et technologies contribuent au développement d'une économie nature positive.

CONCLUSION

Protéger et restaurer la nature constitue à la fois un impératif environnemental et une opportunité d'investissement de long terme.

Montefiore Investment s'engage à jouer pleinement son rôle en intégrant les enjeux de biodiversité dans ses pratiques, en accompagnant les entreprises de son portefeuille dans leur transition et en contribuant au financement de solutions innovantes en faveur de la biodiversité.

À mesure que les connaissances, les données et les standards de marché évoluent, nous continuerons à renforcer notre approche afin de créer une valeur durable pour nos investisseurs tout en contribuant à une économie plus résiliente et nature positive.

AVERTISSEMENT

La présente politique a été élaborée et adoptée par Montefiore Investment en décembre 2025.

Le présent document est communiqué par Montefiore Investment à des fins exclusivement informatives et est destiné au seul usage de son destinataire.

Montefiore Investment applique les principes énoncés dans cette politique et s'efforce de promouvoir leur mise en œuvre au sein de ses sociétés en portefeuille. Toutefois, les sociétés du portefeuille demeurent des entités juridiquement indépendantes et peuvent décider de ne pas mettre en œuvre tout ou partie de ces principes. En conséquence, Montefiore Investment ne saurait être tenue responsable du non-respect de ces engagements par une société de son portefeuille.

De même, Montefiore Investment ne pourra être tenue responsable des actes de ses collaborateurs lorsqu'ils sont accomplis en dehors du cadre de leurs fonctions ou de leurs obligations professionnelles.

Les décisions d'investissement ne doivent pas être fondées exclusivement sur les informations contenues dans ce document. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune approbation par une autorité réglementaire. Les destinataires sont invités à solliciter leurs propres conseils afin d'apprécier la pertinence des informations présentées au regard de leur situation particulière. Le présent document n'a pas vocation à traiter de manière exhaustive l'ensemble des sujets pouvant être pertinents pour chaque destinataire.



Les informations contenues dans ce document sont établies à la date indiquée et reposent sur des informations publiques, des données fournies par les destinataires, des données détenues par Montefiore Investment ainsi que sur des informations couvertes par des obligations de confidentialité. Bien que Montefiore Investment s'efforce d'en assurer l'exactitude, ces informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis.

CONTRÔLE DU DOCUMENT

VERSION	DATE	AUTEUR	APPROBATION	DÉTAILS DES AMENDEMENTS
1.0	16.10.2025	Olivier NATAF Anne-Aurélie DUVAL	Daniel ELALOUF	Création du Document